

## CONVOICATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### VALEUR PIERRE ALLIANCE

Société civile de placement immobilier au capital de 267 556 959 €.  
Siège social : 33, rue du Quatre-Septembre, 75002 Paris.  
317 326 155 R.C.S. Paris.

#### AVIS DE CONVOCAION

Les associés de la SCPI Valeur Pierre Alliance sont convoqués en assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra dans les locaux de BNP PARIBAS REIM, 167 quai de la Bataille de Stalingrad – 92130 Issy-les-Moulineaux, le Jeudi 16 juin 2011, à 14 heures 30, en vue de statuer sur l'Ordre du jour et les résolutions ci-après :

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

##### *I. Ordre du jour.*

- Approbation des comptes annuels sur la base des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes,
- Approbation du rapport du conseil de surveillance,
- Quitus à la société de gestion,
- Approbation du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- Affectation du résultat,
- Autorisation de distribution partielle de plus-values sur cession d'immeubles,
- Approbation de la valeur comptable et constatation de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution de la société au 31 décembre 2010,
- Autorisation de céder ou d'échanger un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier,
- Autorisation de contracter des emprunts,
- Fixation de la rémunération de la société de gestion pour les arbitrages de biens immobiliers,
- Rémunération du conseil de surveillance,
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire,
- Nomination du commissaire aux comptes suppléant,
- Renouvellement du mandat de l'expert Immobilier,
- Nomination de cinq membres du conseil de surveillance,
- Pouvoirs pour formalités.

##### *II. Texte des résolutions.*

**Première résolution.** — L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils lui sont présentés.

**Deuxième résolution.** — L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil de surveillance, approuve les termes de ce rapport et, en tant que de besoin, renouvelle sa confiance au conseil de surveillance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

**Troisième résolution.** — L'Assemblée générale donne quitus à la société de gestion, et en tant que de besoin lui renouvelle sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

**Quatrième résolution.** — L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes en application de l'article L.214.76 du Code monétaire et financier, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

**Cinquième résolution.** —

L'Assemblée générale décide d'affecter :	
Le résultat de l'exercice de :	31 079 337,60 €
Auquel s'ajoute un report à nouveau de :	10 698 412,42 €
Soit un distribuable total de :	41 777 750,02 €
A la distribution d'un dividende de :	- 32 714 388,00 €
Et de reporter à nouveau le solde de :	9 063 362,02 €

Elle fixe en conséquence le montant du dividende à 28 € par part de pleine jouissance, correspondant au montant des acomptes répartis.

**Sixième résolution.** — L'Assemblée générale décide la répartition, entre les associés, au prorata de leur nombre de parts, d'une partie du solde positif du compte « plus ou moins values sur cession d'immeubles », à hauteur de 1.869.393,60 € soit 1,60 € par part.

**Septième résolution.** — L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'état annexé au rapport de gestion, approuve la valeur comptable de la société arrêtée au 31 décembre 2010.

– Valeur comptable	573 943 415,89 € soit 491,23 € par part
--------------------	---

**Huitième résolution.** — L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'état annexé au rapport de gestion, prend acte de la valeur de réalisation de la société arrêtée au 31 décembre 2010.

– Valeur de réalisation	645 504 519,74 € soit 552,48 € par part
-------------------------	---

**Neuvième résolution.** — L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'état annexé au rapport de gestion, prend acte de la valeur de reconstitution de la société arrêtée au 31 décembre 2010.

– Valeur de reconstitution	723 398 367,32 € soit 619,15 € par part
----------------------------	---

**Dixième résolution.** — L'Assemblée générale autorise la société de gestion à procéder, après avis favorable du conseil de surveillance, à la vente ou à l'échange d'un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier, aux conditions qu'elle jugera intéressantes et dans la limite du plafond légal.

La présente autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

**Onzième résolution.** — L'Assemblée générale, dans le cadre des acquisitions de biens immobiliers, autorise la société de gestion à contracter des emprunts et souscrire des contrats de couverture de taux, assumer des dettes ou procéder à des acquisitions payables à terme pour le compte de la SCPI, aux conditions qu'elle jugera convenables, dans la limite d'un montant maximum cumulé de 10% de la valeur de réalisation de la SCPI. Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

La société de gestion devra, sous sa responsabilité personnelle, obtenir des prêteurs une renonciation expresse à leur droit d'exercer une action contre les associés personnellement, de telle sorte qu'ils ne pourront exercer d'actions et de poursuites que contre la SCPI et sur les biens lui appartenant.

**Douzième résolution.** — L'Assemblée générale, dans le cadre des acquisitions de biens immobiliers, autorise la société de gestion à contracter des emprunts relais, pour le compte de la SCPI, aux conditions qu'elle jugera convenables, dans la limite d'un montant maximum cumulé de 65 millions d'euros, pour permettre de réaliser des acquisitions en anticipant sur des ventes d'actifs dont le produit sera affecté au remboursement des emprunts relais à due concurrence.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

La société de gestion devra, sous sa responsabilité personnelle, obtenir des prêteurs une renonciation expresse à leur droit d'exercer une action contre les associés personnellement, de telle sorte qu'ils ne pourront exercer d'actions et de poursuites que contre la SCPI et sur les biens lui appartenant.

**Treizième résolution.** — L'Assemblée générale décide d'allouer à la société de gestion, jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, une commission sur les arbitrages aux mêmes conditions que lors de l'exercice précédent et qui lui sera acquise après réalisation des opérations de cession de biens immobiliers, et qui sera calculée sur le montant cumulé du produit net des ventes revenant à la SCPI, comme indiqué ci-dessous :

Tranche calculée sur la valeur de réalisation de la SCPI au 31 décembre de l'année précédente	Sur les ventes
Produit des ventes ≤ à 3,5%	2,5 % H.T.
Produit des ventes > à 3,5% et ≤ à 10%	2,25 % H.T.
Produit des ventes > à 10% avec un maximum légal de 15%	2 % H.T.

Elle sera payable pour moitié après signature des actes de vente et pour moitié lors du réemploi des fonds provenant des ventes.

**Quatorzième résolution.** — L'Assemblée générale fixe le montant de la rémunération globale allouée au conseil de surveillance, à titre de jetons de présence, à 19.200 € maximum pour l'année 2011, indépendamment du remboursement des frais de déplacement de ses membres.

**Quinzième résolution.** — L'Assemblée générale décide de renouveler le cabinet KPMG, 1 Cours Valmy - 92923 Paris La Défense Cedex, en tant que commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2016.

**Seizième résolution.** — L'Assemblée générale décide de nommer Madame Isabelle GOALEC - 14, place Charles de Gaulle - 78100 Saint Germain en Laye, en tant que commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2016.

**Dix-septième résolution.** — L'assemblée générale décide de renouveler en qualité d'expert, FONCIER EXPERTISE, pour une durée de quatre ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

**Résolutions relatives à la nomination des membres du conseil de surveillance :**

**Il y a cette année 20 candidatures pour 5 postes à pourvoir ou à renouveler. L'associé doit faire un choix de telle sorte qu'il ne vote que pour un nombre de candidats identique à celui du nombre de postes à pourvoir, ce qui revient à n'émettre un vote favorable que pour 5 résolutions sur les 20 résolutions suivantes. Les 5 associés désignés par l'assemblée générale seront, conformément aux statuts, élus pour une durée de trois exercices. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.**

**Dix-huitième résolution.** — L'Assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Jean-Luc ALEXANDRE, pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de 2013.

**Dix-neuvième résolution.** — L'Assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Madame Marie-Ange de LAMY, pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de 2013.

**Vingtième résolution.** — L'Assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Patrick KONTZ, pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de 2013.

**Vingt-et-unième résolution.** — L'Assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Patrick WILLEMYNS pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de 2013.

**Vingt-deuxième résolution.** — L'Assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance d'AXA FRANCE VIE représentée par Monsieur Eddy NGUYEN, pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de 2013.

**Vingt-troisième résolution.** — L'Assemblée générale nomme, en qualité de membre du conseil de surveillance, Monsieur Philippe BAUMLIN, pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de 2013.

**Vingt-quatrième résolution.** — L'Assemblée générale nomme, en qualité de membre du conseil de surveillance, Monsieur François BEAUMONT, pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de 2013.

**Vingt-cinquième résolution.** — L'Assemblée générale nomme, en qualité de membre du conseil de surveillance, Monsieur Serge BLANC, pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de 2013.

**Vingt-sixième résolution.** — L'Assemblée générale nomme, en qualité de membre du conseil de surveillance, Monsieur Claude BOULAND, pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de 2013.

**Vingt-septième résolution.** — L'Assemblée générale nomme, en qualité de membre du conseil de surveillance, Monsieur Hervé COLINET, pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de 2013.

**Vingt-huitième résolution.** — L'Assemblée générale nomme, en qualité de membre du conseil de surveillance, Monsieur Jean-Yves DAVID, pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de 2013.

**Vingt-neuvième résolution.** — L'Assemblée générale nomme, en qualité de membre du conseil de surveillance, Monsieur Jean-Marc ETIENNE, pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de 2013.

**Trentième résolution.** — L'Assemblée générale nomme, en qualité de membre du conseil de surveillance, Monsieur Christian LEFEVRE pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de 2013.

**Trente-et-unième résolution.** — L'Assemblée générale nomme, en qualité de membre du conseil de surveillance, Monsieur Pierre MAUROIS, pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de 2013.

**Trente-deuxième résolution.** — L'Assemblée générale nomme, en qualité de membre du conseil de surveillance, Monsieur Jean-François RENAULT pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de 2013.

**Trente-troisième résolution.** — L'Assemblée générale nomme, en qualité de membre du conseil de surveillance, Monsieur Maurice THIBEAU, pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de 2013.

**Trente-quatrième résolution.** — L'Assemblée générale nomme, en qualité de membre du conseil de surveillance, APPSCPI représentée par Madame Jacqueline SOLSONA, pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de 2013.

**Trente-cinquième résolution.** — L'Assemblée générale nomme, en qualité de membre du conseil de surveillance, AUBEPAR représentée par Monsieur Xavier CHAUDERLOT, pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de 2013.

**Trente-sixième résolution.** — L'Assemblée générale nomme, en qualité de membre du conseil de surveillance, BPJC SCI représentée par Monsieur Jean-Jacques BONFIL-PRAIRE, pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de 2013.

**Trente-septième résolution.** — L'Assemblée générale nomme, en qualité de membre du conseil de surveillance, SC GLERM INVEST représentée par Monsieur Gilles MOULIN pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de 2013.

**Trente-huitième résolution.** — L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ces délibérations pour l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

**Associés ayant fait acte de candidature au conseil de surveillance de VALEUR PIERRE ALLIANCE  
18ème à 37ème résolutions - 5 postes à pourvoir – 20 candidats**

Nom – Prénom	Activité professionnelle au cours des cinq dernières années	Age	Nombre de parts
ALEXANDRE Jean-Luc*	Opérateur sur les marchés financiers internationaux Membre du Conseil d'Administration d'un Think Tank financier situé aux Etats-Unis Président d'une société de gestion immobilière	49 ans	910
De LAMY Marie-Ange*	Maire de la commune de Lavalette (31). Vice-présidente de l'Union Nationale de la Propriété Immobilière Membre de la Commission A.N.A.H. et de la Commission Départementale de conciliation des évaluations financières	75 ans	449
KONTZ Patrick*	Retraité de la gendarmerie Président et membre de conseils de surveillance de SCPI	56 ans	122
WILLEMYNS Patrick*	Gérant S.A.R.L. Capitole Patrimoine (courtage en produits d'assurances, intermédiation en opérations bancaires, en produits et en services immobiliers)	52 ans	493
AXA FRANCE VIE*, représentée par M. Eddy N°GUYEN	Gérant d'une société d'assurance vie. Membre de conseils de surveillance de SCPI		9 084
BAUMLIN Philippe	Délégué Régional de CNP Assurances Midi Pyrénées et Administrateur de sa Société		433
BEAUMONT François	Retraité des assurances compagnie AXA et ancien Clerc de notaire	66 ans	180
BLANC Serge	Cadre bancaire et ancien Directeur du marketing de la Société Cyber-COMM Membre de la Commission épargnants de l'Autorité des Marchés Financiers du CEA de l'ANSA et secrétaire général d'une association d'actionnaires Membre de conseils de surveillance de SCPI	61 ans	15
BOULAND Claude	Viticulteur. Ancien gérant d'une société de commerce en fruits et légumes. Membre d'un conseil de surveillance de SCPI	59 ans	276
COLINET Hervé	Préretiré du groupe Exxonmobil France – Ancien expert en laboratoire sur des produits pétroliers. Membre du Conseil d'Administration du Fongecif de Haute Normandie	59 ans	65
DAVID Jean-Yves	Cadre hospitalier Membre d'un conseil de surveillance de SCPI	55 ans	14
ETIENNE Jean-Marc	Directeur Général et Financier d'une entreprise d'Agro Alimentaire Directeur Général et filiales en Hongrie et Russie	54 ans	374
LEFEVRE Christian	Ingénieur financier auprès de BNP Paribas Assurance (CARDIF) Ancien responsable du Centre de Banque Privée de Bnp Paribas Martinique Membre de conseils de surveillance de SCPI	60 ans	13
MAUROIS Pierre	Médecin biologiste en retraite. Chercheur bénévole Paris Sud	72 ans	24
RENAULT Jean – François	Médecin libéral. Président d'une Caisse local de Crédit Agricole et Administrateur de la Caisse Régionale C.A. Champagne Bourgogne et de la mutuelle du Médecin. Gérant de SCI et SARL Immobilières	64 ans	91
THIBEAU Maurice	Retraité. Ancien Directeur de clientèle patrimoniale du Crédit du Nord Membre de plusieurs conseils syndicaux et investisseur dans le marché financier. Gère un portefeuille de valeurs mobilières	63 ans	61
APPSCPI, surveillance de SCPI, représentée par Mme Jacqueline SOLSONA - Association investie dans plus de soixante dix SCPI	Membre de conseils de		24

AUBEPAR, représentée par M. Xavier CHAUDERLOT, Dirigeant de la société Financière du Bailli. Administrateur de la société ABC arbitrage cotée à Paris.	Ingénieur civil des mines et membre de conseils de surveillance de SCPI		2 997
BPJC SCI, représentée par son gérant M. Jean-Jacques BONFIL-PRAIRE	Investie dans une quarantaine de SCPI et membre de Conseils de surveillance de SCPI		64
SC GLERM INVEST – représentée par son gérant M. Gilles MOULIN	Ingénieur en Production, praticien de Médecine Traditionnelle Chinoise et arts énergétiques, membres de SCPI		159

\* Membre du conseil de surveillance de VALEUR PIERRE ALLIANCE dont le mandat vient à échéance à l'assemblée et qui sollicite son renouvellement

Pour avis :  
La société de gestion,  
BNP PARIBAS

1102947